

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 9

Artikel: Réflexions sur les finances publiques
Autor: Fischer, O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur les finances publiques

par O. FISCHER,

directeur de l'Union suisse des arts et métiers

Il y a près d'un an, les autorités fédérales publiaient les rapports des commissions Stocker et Jöhr, mettant le problème des finances publiques au premier rang de la politique. Ce fut le point de départ d'une discussion animée qui se poursuivit jusqu'à la session de mars dernier : le 15 mars 1967, le rejet, lors du vote final au Conseil national, du programme immédiat destiné à procurer des recettes supplémentaires à la Confédération, a mis une fin provisoire à cette polémique. Elle est actuellement suivie d'une période de réflexion bénéfique, tant sur le plan politique que financier. Que ceux qui seraient toujours partisans du programme immédiat se souviennent d'une date : le 28 mai 1967. Le Conseil fédéral avait déjà décidé qu'à cette date aurait lieu la votation populaire concernant ce projet. Or quiconque envisageait la situation avec réalisme ne pouvait douter un instant que le peuple et les cantons réserveraient une défaite éclatante au programme immédiat. Et un revers de cette envergure n'eût pas été sans conséquences en une période de préparation aux élections nationales. Le Conseil national peut par conséquent se féliciter d'avoir pris une décision qui, financièrement mais également politiquement, peut être qualifiée de très avisée.

Vers une période de déficit

Le fisc est impopulaire. A côté du fusil d'assaut et des munitions que garde tout soldat suisse à son domicile, l'un des signes les plus révélateurs du droit de décision de notre peuple est le bulletin de vote, par lequel le citoyen décide si la charge fiscale peut être augmentée et de combien. Partout ailleurs dans le monde, c'est le gouvernement ou le Parlement qui décide des impôts. La maturité politique du citoyen suisse a, jusqu'à aujourd'hui, donné raison à notre système, puisqu'il a toujours été pourvu de façon satisfaisante aux besoins de la communauté. Trop largement même, et les autorités ont de ce fait été poussées à mener une véritable politique de dépenses. Le rapport de la commission Jöhr publié il y a un an, qui procède, pour la période allant de 1966 à 1974, à une estimation des recettes et des dépenses des différentes branches du secteur public, a, par ses conséquences, effrayé l'opinion publique, car ses prévisions remettent littéralement en question l'ordre financier établi.

La commission est partie du fait que l'économie suisse est en croissance continue, ce qui augmente automatiquement les recettes du secteur public, mais provoque une augmentation correspondante des dépenses. Son évaluation des taux de croissance annuels est la suivante :

	Recettes	Dépenses
Confédération	6,8 %	9,0 %
Cantons	8,8 %	9,9 %
Communes	8,6 %	10,1 %

La commission Jöhr prévoit que, si l'on n'augmente pas le taux de la fiscalité, l'accroissement annuel des dépenses dépassera, pour chacun de ces trois groupes, l'accroissement des recettes prévisible pour la même période. Les pourcentages susmentionnés s'appliquant à plus de 10 milliards de francs par an, l'écart entre les recettes et les dépenses ira en augmentant, ce qui signifie en d'autres termes que le secteur public s'engage sur la voie d'un déficit croissant. La commission a calculé que, le taux des impôts restant inchangé, le déficit total serait, jusqu'en 1974 :

Confédération	1903 millions
Cantons	2196 millions
Communes	<u>1536 millions</u>
Déficit total du secteur public en	
1974	<u>5635 millions</u>

La question cruciale

Il est évident que si la situation évoluait selon les prédictions de la commission Jöhr, la catastrophe serait inévitable, à échéance plus ou moins brève. Le secteur public s'endetterait rapidement et la stabilité du franc suisse ne serait plus qu'un mythe.

C'est pourquoi, aux yeux de tout citoyen conscient de ses responsabilités, il est incontestablement nécessaire d'enrayer cette progression. Or il n'y a que deux moyens de rééquilibrer un compte déficitaire, qu'il soit privé ou public : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

La commission Jöhr affirme que seule la seconde solution est réalisable. Elle écrit entre autres dans son rapport :

« Bien que la commission soit d'avis qu'il est très important d'examiner la question de savoir si la Confédération peut être déchargée de certaines tâches, si cette dernière peut remplir certaines autres à moindres frais et si les propositions de la commission chargée d'examiner les subventions doivent être réalisées, elle estime toutefois réaliste de ne pas chiffrer à un nombre élevé les possibilités de réduction des dépenses estimées par elle. »

Ce pessimisme à l'égard des possibilités d'économies du secteur public relève du défaitisme et c'est à juste titre qu'il s'est heurté à l'opposition de l'opinion publique.

Dans ce cas en effet l'augmentation des impôts devrait couvrir à elle seule l'énorme déficit qui en sept ans s'élèverait à plus de 5 milliards de francs par année. Faisant parler les chiffres, la commission Jöhr conclut, sans déguiser les faits, ce dont on peut lui savoir gré, qu'il en résulterait une augmentation de la participation des dépenses du compte financier de l'Etat au produit social brut qui, de 1965 à 1974, passerait de 20,2 % à 24,8 %.

Autrement dit, en l'espace de dix ans, les dépenses de l'Etat, sous leurs différentes formes, augmenteraient d'un cinquième à un quart du revenu national (de la totalité de ce que produit le peuple suisse). Réciproquement, les dépenses que pourrait se permettre le citoyen

diminueraient d'autant, puisque, contribuable, il devrait remettre un pourcentage toujours plus élevé de son gain au fisc.

Au cœur de ce problème une question capitale se pose, une question qui est de nature politique : celle de savoir si nous voulons admettre une telle évolution. Rien ne laisse prévoir qu'en laissant aller les choses, le transfert progressif de la puissance financière des particuliers vers le secteur public s'arrêtera, ou même régressera. Au contraire, si nous acceptons aujourd'hui le principe de l'accroissement continu des dépenses de l'Etat, la génération de 1974 s'y sera accoutumée et ne s'y opposera plus, de sorte que l'évolution se poursuivra jusqu'à atteindre un point où notre économie ne présentera plus de différence perceptible avec une socialisation du revenu et de la fortune.

Une option politique s'impose

Personne n'a l'intention de mettre en question les ressources dont la communauté a besoin pour subvenir à ses tâches, cela d'autant moins qu'en tant que citoyens d'un Etat libre nous sommes les éléments de cette communauté, que nous dirigeons et dont nous dépendons largement. Nous l'avons déjà dit, 20 % de ce que nous rapporte notre travail passe au fisc et ces 20 % portent sur un revenu national qui ne cesse de s'accroître. De ce fait, l'augmentation des recettes de l'Etat résultant annuellement du taux actuel des impôts est énorme. Elle s'élève, uniquement pour la Confédération, à 300-400 millions de francs par an, les cantons et les communes pouvant compter sur un accroissement correspondant.

C'est pourquoi nous estimons que cet excédent de recettes, qui survient automatiquement et qui se chiffre à plusieurs millions de francs par an, doit suffire à couvrir l'accroissement annuel de dépenses du secteur public. Autrement dit, nous sommes d'avis que le secteur public doit budgéter ses dépenses de telle sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'augmenter le taux de la fiscalité ni d'instituer de nouveaux impôts, et que la charge fiscale actuelle, c'est-à-dire 20 % du revenu national, reste un maximum qui ne doit pas être dépassé.

Pour réaliser cet objectif, il faut avoir la ferme volonté politique de s'opposer à tout accroissement de la charge fiscale qui conduirait fatalement à une socialisation progressive de notre vie.

En rejetant le programme immédiat destiné à procurer des recettes supplémentaires à la Confédération, le Conseil national a adopté ce point de vue. Il faut espérer que la période plus calme qui fait suite à cette décision sera utilisée à travailler sur l'unique possibilité de déjouer le funeste défaitisme du rapport Jöhr : l'établissement d'un ordre de priorité pour les dépenses du secteur public et la recherche d'économies. Notre pays n'en souffrira point. Au contraire, il en résultera une conduite plus rigoureuse des affaires publiques et ainsi sera mis fin à une cause importante d'un certain mécontentement qui règne dans l'opinion publique à l'égard des autorités.

O. F.